Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20261118-DELIB202678-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 18 novembre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 18 novembre 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, GLEMAIN Pascal, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, LE GUENNEC Julien

Conseillers municipaux ayant donné procuration :
STRITT Françoise-Marie, procuration donnée à Brendan GUILLOU
HANQUIEZ Sophie, procuration donnée à Robert LE MAOUT
ROSSIGNOL David, procuration donnée à Gwenola PELLETER
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : Anthony MOUELO
Date de publication : 20/11/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-78
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Finances locales - Divers
OBJET : Convention SDEF Eclairage Public - Réparation d'un coffret de répartition Armoire C17

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20261118-DELIB202678-DE

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	*dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)*	
ECLAIRAGE PUBLIC - Réparation	1 000,00 €	1 200,00 €	100% du HT	0,00 €	**1 000,00 €**	**0,00 €**	131
TOTAL	1 000,00 €	1 200,00 €		0,00 €	1 000,00 €		

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux. Chacune des parties pourra proposer à tout moment un avenant pour modifier la répartition du financement, notamment en raison d'une variation de l'importance relative des dépenses.

- **Vu l'avis de la commission urbanisme, habitat, aménagement et travaux,**

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **D'accepter le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Réparation d'un coffret de répartition Armoire C17**
- **D'accepter le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 1 000,00 € ;**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

Le secrétaire de séance,
Anthony MOUELO

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification